

COMITÉ INTERNATIONAL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE (COSS)

RAPPORT 2022

COSS
2022

COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —



MEMBRES DU COSS 2022

GEORGE BROOKE

Professeur émérite Rylands de critique et d'exégèse bibliques (Rylands Professor Emeritus of Biblical Criticism and Exegesis), Université de Manchester (Royaume-Uni) (aussi membre du COSS 2013-2017)

DANIELA CAGLIOTI

Professeure d'histoire moderne et contemporaine, Université de Naples Frédéric II (Università di Napoli Federico II) (Italie)

PATRICIA CLAVIN

Professeure d'histoire moderne et membre du corps professoral de Worcester College, Université d'Oxford (Royaume-Uni)

SUSAN GASSER

Directrice de l'Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer (ISREC), Lausanne, et professeure invitée en Microbiologie fondamentale, Université de Lausanne (Suisse)

THIERRY GIAMARCHI

Professeur, département de Physique condensée, Université de Genève (Suisse)

NICOLA SPALDIN

Professeure en science des matériaux, École polytechnique fédérale de Zurich (ETH) (Suisse)

BIOGRAPHIES

George J. BROOKE

George J. Brooke est le professeur émérite Rylands de critique et d'exégèse bibliques (Rylands Professor Emeritus of Biblical Criticism and Exegesis) à l'université de Manchester, Royaume-Uni, où il a enseigné les études bibliques et le judaïsme ancien, de 1984 à 2016. Il a obtenu son doctorat de la Claremont Graduate School, Californie en 1978. De 1992 à 1996, il a fait partie de l'équipe internationale de l'Autorité des antiquités d'Israël pour l'édition des manuscrits de la mer morte. Il est le détenteur d'un doctorat (Doctor of Divinity) de l'université d'Oxford (2010) et d'un doctorat honorifique de l'université de Lausanne (2018). En 1999, il a été président de l'Association britannique pour les études juives; en 2012 il a été président de la Société britannique pour l'étude de l'Ancien Testament; de 2021 à 2024, il a présidé l'Association européenne des études bibliques. Il a donné les conférences Smilde à l'université de Groningen en 2018 et les conférences Schweich à la British Academy en 2019. Il est également professeur invité d'études bibliques à l'université de Chester.

Il a fondé et dirigé la revue *Dead Sea Discoveries* (Brill, 1993-2003), et l'on compte parmi ses publications : *Exegesis at Qumran* (1985; réédition 2006), *The Allegro Qumran Collection* (1996), *The Dead Sea Scrolls and the New Testament* (2005), *Reading the Dead Sea Scrolls: Essays in Method* (2013), et *The Dead Sea Scrolls and German Scholarship* (2018). Son livre, *The Complete World of the Dead Sea Scrolls* (co-écrit avec Philip Davies et Phillip Callaway, 2002) s'est vendu à des milliers d'exemplaires en anglais, allemand, espagnol, néerlandais, hongrois, et japonais et a été réédité en 2011. George Brooke a dirigé et co-dirigé plus de vingt livres, la plupart d'entre eux traitant de thèmes relatifs aux manuscrits de la mer morte. Il est l'auteur de plus de 200 articles et contributions à des actes de colloque. Il a été rédacteur pour l'*Encyclopedia of the Dead Sea Scrolls* (2000), a dirigé la publication annuelle *Book List* de la Société pour l'étude de l'Ancien Testament de 2000 à 2006, et de 1990 à 2019, il a co-dirigé le *Journal of Semitic Studies*. Il est actuellement le rédacteur de *Studies on the Texts of the Desert of Judah* (Brill) et un des rédacteurs de l'encyclopédie numérique *Brill On-line Encyclopedia of the Dead Sea Scrolls*.

Daniela Luigia CAGLIOTI

Daniela Caglioti est professeure d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Naples Frédéric II (Università di Napoli Federico II), où elle enseigne depuis 2002. Elle a obtenu un doctorat en histoire et civilisation de l'Institut européen de San Domenico di Fiesole (Florence) en 1992 et un deuxième doctorat en histoire à l'École supérieure des études historiques San Marino (Scuola Superiore di Studi Storici, San Marino) en 1995.

Elle a reçu de nombreuses bourses partout en Europe et aux États-Unis, et elle a été soit chercheuse principale soit coordinatrice de trois projets de recherche majeurs depuis 2012. Elle est actuellement la coordinatrice du programme Global History and Governance de l'École supérieure méridionale (Scuola Superiore Meridionale), récemment instituée, à Naples, et la présidente de la Société italienne pour l'étude de l'histoire contemporaine (SISSCO), 2020-2024.

Parmi ses nombreux articles et livres, mentionnons *War and Citizenship. Enemy Aliens and National Belonging from the French Revolution to the First World War* (Cambridge, 2020) ; *Vite parallele. Una minoranza protestante nell'Italia dell'800* (Bologna, 2006) ; *Associazionismo e sociabilità d'élite a Napoli nel XIX secolo* (Napoli, 1996) ; *Il guadagno difficile. Commercianti napoletani nella seconda metà dell'Ottocento* (Bologna, 1994).

Patricia CLAVIN

Patricia Clavin est professeure d'histoire moderne et membre du corps professoral du Worcester College, université d'Oxford, Royaume-Uni.

Ses recherches et son enseignement se concentrent sur l'histoire des relations internationales et transnationales et de l'Europe depuis 1850. Elle s'intéresse en particulier aux relations entre les états, la société civile et les marchés, du point de vue national et international. Cela l'a amenée à s'intéresser à l'histoire de l'Europe pendant la période de la Grande Dépression; aux origines et conséquences des deux guerres mondiales; aux méthodologies transnationales; à l'histoire internationale du droit, de la Ligue des Nations et des Nations Unies. Elle rédige en ce moment un livre sur l'histoire de la « sécurité humaine » en Europe (y compris au Royaume-Uni); elle s'y intéresse à la manière dont les notions de sécurité ont concerné le caractère habitable de l'environnement, la stabilité de l'ordre capitaliste, et le caractère « intact » du corps humain. Elle travaille en collaboration avec des collègues d'Oxford en histoire globale et, dans le département des Relations internationales, sur les « histoires et avenir de l'ordre global ». Elle élabore un nouveau projet de recherches sur l'histoire des systèmes d'alimentation.

Parmi ses publications, on compte : *The History of the Great Depression in Europe, 1929-1939* (London, 2000), *The Failure of Economic Diplomacy: Britain, Germany, France and the USA, 1931-1936* (London, 1996), et *History of Modern Europe Since 1850* (London, 1996 and 2003), co-écrit avec Asa Briggs. Son livre, *Securing the World Economy: The Reinvention of the League of Nations* (Oxford, 2013) a reçu la médaille de l'Académie britannique (the British Academy Medal). Elle a publié et dirigé, avec Glenda Sluga, *Internationalisms : A Twentieth-Century History* (Cambridge, 2017).

Elle est membre de la British Academy; correspondant étranger de l'Académie des sciences et des Lettres de Norvège, chercheuse associée au Centre Marc Bloch à Berlin, chercheuse principale du programme de recherche de l'École Martin d'Oxford (Oxford Martin School), « Changing Global Orders ». Elle siège au comité de rédaction de la revue *Past and Present*.

Susan GASSER

Susan Gasser a dirigé un groupe de recherche à l'Institut suisse de recherche expérimentale (ISREC) sur le cancer à Epalinges sur Lausanne de 1986 à 2001, tout en étant professeure de biologie moléculaire à l'université de Genève, avant de devenir en 2004 directrice de l'Institut Friedrich Miescher pour la recherche biomédicale à Basel. Dans cet institut, elle a dirigé un groupe de recherche pour l'étude de la réparation des cassures double brin et de l'activation du point de contrôle chez la levure, ainsi que de l'établissement de l'hétérochromatine chez *C. elegans*. De 2005 à 2021, elle a été professeure à l'université de Basel, et depuis février 2021, elle est directrice de la Fondation de l'ISREC, qui a institué le nouvel Institut de recherche transnational sur le cancer (Agora Institute of Translational Cancer Research) en 2018. Susan Gasser est aussi professeure invitée à l'université de Lausanne. Son laboratoire associe des méthodes de microscopie génétique, biochimique et fluorescente, pour développer des outils quantitatifs d'imagerie en direct servant à étudier la dynamique subnucléaire des loci d'ADN dans les cellules vivantes. Elle a élucidé les rôles des modifications et du renouvellement des histones dans la stabilité du génome et dans l'organisation spatiale de la chromatine dans le noyau interphasique. Susan Gasser a participé à des comités d'évaluation et à des conseils consultatifs en Europe et au Japon et elle préside actuellement le Conseil consultatif stratégique du programme de santé de la Société Helmholtz d'Allemagne. Elle est membre du Conseil de l'ETH (Rat der Eidgenössischen Technischen Hochschulen) et du Conseil scientifique suisse, et elle a dirigé la Commission pour l'égalité du Fonds national suisse de 2014 à 2019, destinée à promouvoir les programmes en soutien aux carrières scientifiques des femmes.

Susan Gasser a été élue à l'Académie nationale des Sciences (USA), l'Académie des sciences de l'Institut de France, Leopoldina, EMBO, AAAS, ainsi qu'à l'Académie suisse des sciences médicales. Elle a reçu le prix international INSERM en 2011, le prix FEBS/EMBO pour les femmes scientifiques en 2012, le prix de l'Institut Weizmann pour les femmes scientifiques, et le prix Otto Naegeli de la recherche médicale (2006). Elle détient des doctorats honorifiques de l'université de Lausanne, Fribourg et Genève, et de l'université Charles à Prague. Elle a publié plus de 300 articles et comptes rendus dans des revues de haut niveau et est membre de plusieurs comités éditoriaux.

Thierry GIAMARCHI

Thierry Giamarchi a obtenu un doctorat de physique de l'université de Paris XI. Chercheur permanent au CNRS depuis 1986, il a effectué un séjour postdoctoral aux Laboratoires Bell de 1990 à 1992. En 2002, il a été nommé professeur au département de Physique de la matière condensée de l'université de Genève. Ses recherches portent sur les effets des interactions dans les systèmes quantiques de faibles dimensions, tels que les liquides de Tomonaga-Luttinger, et sur les effets du désordre dans les systèmes classiques et quantiques. Il est membre de la société de physique américaine, et, depuis 2013, membre de l'Académie des sciences de l'Institut de France. En 2010, il a été reconnu en tant que « Outstanding referee » de la Société américaine de physique (APS Physics).

Nicola SPALDIN

Nicola Spaldin est professeure de Théorie des matériaux à l'ETH Zürich. Elle a étudié les sciences naturelles à l'université de Cambridge, où elle a obtenu un B.A. en sciences naturelles en 1991. Elle a ensuite étudié à l'université Berkeley en Californie, où, en 1996, elle a obtenu son doctorat en chimie. Elle a ensuite été post-doctorante dans le département de Physique appliquée de l'université de Yale, avant de retourner en Californie, où elle a été ATER (1997-2002), maître de conférences (2002-2006), puis professeur (2006-2010) au département des Matériaux de l'université de Californie Santa Barbara. Elle a été nommée à l'ETH en 2011.

Elle a été professeure invitée dans plusieurs institutions : Jawaharlal Nehru Centre for Advanced Scientific Research, Bangalore, India (2000), département des Sciences de la terre, Cambridge University, UK (2003), département des Matériaux et de l'ingénierie, université de Californie, Berkeley, CA, USA (2007) et à la division de Science des matériaux à l'université d'Uppsala (2010). Elle est membre de plusieurs sociétés, elle a remporté plusieurs prix, et obtenu plusieurs bourses de recherche.

Elle est surtout connue pour le développement d'un type de matériaux appelé les multiferroïques, qui sont à la fois ferromagnétiques et ferroélectriques. Elle est passionnée de pédagogie scientifique, et a reçu le prix ETH Golden Old pour l'excellence de son enseignement, et elle coordonne la réforme du programme de BSc du département (« The Materials Scientist 2030, Who is She? »). Lorsqu'elle ne travaille pas à essayer de fabriquer un supraconducteur à température ambiante, elle joue de la clarinette, ou s'adonne au ski ou à l'escalade dans les Alpes.

*La forme masculine est utilisée dans ce rapport pour alléger le texte, mais comprend les genres féminin et masculin.

RAPPORT DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE (COSS) DU COLLÈGE DE FRANCE 2022

INTRODUCTION

Le Collège de France est un établissement éminemment prestigieux et singulier. Fondé pour que s'y exerce la recherche dans tous les domaines, surtout ceux qui échappent aux attributions des autres institutions établies, il est aujourd'hui composé de près de cinquante chaires dans les disciplines des humanités, des sciences et des sciences sociales. Bien qu'aucun étudiant n'y soit inscrit, le Collège de France s'adresse à un grand nombre d'étudiants à travers le monde, notamment grâce à ses cours réguliers en français que donnent chaque année les professeurs sur des sujets nouveaux ainsi que les séminaires, conférences et collaborations scientifiques à Paris et dans le monde. Axé sur la recherche, cet enseignement se situe à la fine pointe des connaissances. Du fait de son profil et de sa destination uniques, de ses bibliothèques et de ses autres ressources exceptionnelles, le Collège de France est une institution de recherche et d'enseignement d'une importance stratégique à Paris, en France, en Europe et dans le monde.

Le rapport est issu de la septième réunion du Comité international d'orientation scientifique (COSS), la réunion précédente s'étant tenue en 2017. Cette rencontre des membres du COSS avait dû être ajournée jusqu'en 2022 à cause de la pandémie de la Covid-19. Bien que la crise sanitaire ait indéniablement affecté les activités du Collège de France, celui-ci a réussi à maintenir son programme de recherche et même à enrichir de manière créative sa présence en ligne.

Le rapport du COSS de 2017 soulignait plusieurs aspects de l'identité, de la structure, des activités et de la stratégie du Collège de France. Plusieurs sujets y étaient portés à l'attention des destinataires du rapport, dont, notamment, le fait que, pour diverses raisons, la renommée internationale du Collège de France était sous-estimée dans certains cercles. Il convient d'insister sur la qualité incontestable de la recherche poursuivie par les professeurs du Collège de France et présentée à un large public. Certains professeurs renforcent leur travail de recherche grâce à de précieuses collaborations avec d'autres institutions nationales ou internationales. On ne peut que louer ces collaborations, qui ont manifestement résisté à la pandémie avec une vigueur renouvelée. L'association du Collège de France avec Paris Sciences et Lettres (PSL) avait été saluée en 2017 et le Collège de France fait aujourd'hui partie de PSL en tant que membre associé.

Parmi les autres points soulevés dans le rapport du COSS de 2017, mentionnons le soutien du Comité au vote de l'Assemblée pour le report de l'âge de départ à la retraite des professeurs. Cette mesure visait à augmenter l'attractivité des postes, que des chercheurs confirmés pourraient être amenés à accepter après avoir atteint l'âge de la retraite en vigueur dans leur établissement ou même avant qu'ils ne l'atteignent. En 2017, il

s'agissait de reporter l'âge de la retraite de 70 à 73 ans; le COSS 2022 constate avec satisfaction que ce changement a été introduit en 2020. En outre, le rapport du COSS de 2017 exprimait des vœux pour la réouverture du site de Cardinal Lemoine, qui a été reconstruit pour accueillir l'Institut des civilisations. Le COSS 2022 a été impressionné par la rénovation et la restructuration du site et par les possibilités que ses onze bibliothèques spécialisées au statut international offrent désormais aux chercheurs du monde entier.

Le rapport du COSS 2017 comprend des observations sur la situation financière du Collège de France sous divers angles. S'il veut maintenir son prestigieux statut dans le monde, le Collège de France a besoin du soutien continu et généreux de l'État. Cet appui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche est la source principale de financement du Collège de France et l'État n'a jamais faibli à cet égard. Toutefois, la subvention actuelle ne permet pas de :

- financer toutes les activités d'enseignement (la captation, la mise en ligne et la stratégie de diffusion numérique);
- garantir le financement de tous les emplois, ce qui met en péril à la fois les activités des chaires et celles de l'administration, qui est impressionnante, mais fragile;
- financer les investissements actuels du Collège (il n'y a pas de subvention d'investissement en cours), qui reposent actuellement sur les fonds de réserve qui ont diminué suite aux travaux effectués à l'Institut des civilisations.

Ainsi, le Collège de France doit-il poursuivre et intensifier ses recherches de financement externe pour développer et soutenir plus largement ses activités. Nous exposons ce point plus en détail ci-dessous.

L'ATTRACTIVITÉ DES CHAIRES DU COLLÈGE DE FRANCE

Les nominations antérieures et actuelles ont montré et montrent que les chaires du Collège de France sont très attractives en France et à l'international; il est néanmoins important que le Collège de France continue à prendre des mesures pour s'assurer qu'elles le restent face à la concurrence internationale. Le COSS estime que le Collège de France devrait d'abord fournir un environnement de travail et des conditions exceptionnelles aux chercheurs confirmés, qui sont issus des institutions françaises, de telle sorte que la plus grande partie de ses activités corresponde aux meilleurs domaines actifs de recherche en France.

Il convient de noter que, du point de vue des nominations internes au système d'enseignement supérieur et de la recherche française, le Collège de France est déjà attractif quant au salaire et aux conditions de travail. S'il veut attirer des talents de l'extérieur de la France, notamment dans des champs de recherche qu'il serait souhaitable de voir s'épanouir ou dont il faudrait encourager le développement en France, le Collège de France devra promouvoir ses conditions exceptionnellement avantageuses quant à la charge d'enseignement et à l'âge avancé de départ à la retraite, tout en étant ouvert à des aménagements en ce qui concerne d'autres aspects du poste. Par exemple, pourrait être offerte la possibilité de disposer d'un

certain nombre de postes de soutien, de techniciens, de financements essentiels, ainsi que de bénéficier d'une certaine flexibilité quant aux recrutements à court terme. Il est également important que le Collège de France soit accommodant au sujet des pensions et plans de retraite, y compris des transferts de pensions, qui demeurent un problème pour les professeurs de pays étrangers.

Tant en ce qui concerne les nominations françaises qu'internationales, il est essentiel d'offrir de bonnes primes d'installation et de démarrage et la Fondation du Collège de France peut certainement continuer à y contribuer avec souplesse. Le report de l'âge de la retraite s'est avéré attractif pour les nominations, surtout pour celles venant de l'extérieur de la France. Cette mesure contribue certainement à retenir les chercheurs réputés et à les maintenir actifs dans une institution, dans un domaine de recherche, et dans la communauté internationale. Un équilibre doit être toutefois trouvé entre ces aspects positifs et la nécessité d'ouvrir des postes aux jeunes talents. Cet équilibre est nécessaire pour encourager l'activité tant dans de nouveaux champs de recherche émergents que dans des champs déjà représentés au Collège de France, mais qui doivent être renouvelés après une longue période d'existence. Pour maintenir l'innovation à son plus haut niveau, le Collège de France doit évaluer rigoureusement combien de nominations de professeurs titulaires sont économiquement viables.

ÉTUDE SUR LES NOUVEAUX PUBLICS

Il faut saluer la réflexion du Collège de France sur l'identité des publics qu'il attire actuellement à ses séries de cours et de séminaires, ainsi que son désir d'atteindre un plus large public grâce à de nouvelles manières de l'intéresser à son offre de contenus. L'enquête proposée, qui sera menée auprès du public, fournira une analyse quantitative de la situation actuelle et le COSS conseille vivement au Collège de France de mener à bien cette initiative.

La pratique actuelle qui consiste à enregistrer tous les cours et à les rendre accessibles est très appréciée. Elle permet d'étendre le rayonnement des cours, au-delà de la région parisienne, au public francophone plus large, qui constitue le destinataire principal des missions d'enseignement, tant du point de vue national qu'international. Un dispositif fournissant la traduction des cours en anglais (ou dans la langue spécifique au domaine de recherche) augmenterait considérablement l'impact des enseignements du Collège de France, en conformité avec sa devise : « docet omnia ». Le COSS incite fortement le Collège de France à trouver des financements dédiés à la traduction professionnelle et à des services de sous-titrage des cours.

Le COSS a également discuté de la possibilité de lancer un certain nombre de nouveaux formats d'enseignement, tels que de brefs résumés des courts (5-10 minutes), des podcasts, etc., qui seraient à même d'intéresser de nouveaux publics. L'enquête proposée permettra de savoir laquelle de ces alternatives pourrait s'avérer être la meilleure. Le COSS insiste cependant sur le fait que le temps des professeurs titulaires est une ressource limitée, et qu'il est important de ne pas le délayer en instituant de lourdes tâches d'enseignement additionnelles.

L'INSTITUT DES CIVILISATIONS

La fondation de l'Institut des civilisations (IdC) est une réalisation importante, et le COSS applaudit le Collège d'avoir réalisé la rénovation du bâtiment, le déménagement de ses impressionnantes collections dans les domaines des humanités et des sciences sociales.

La visite du site de Cardinal Lemoine a montré qu'il ne reste que quelques travaux secondaires à effectuer pour sécuriser entièrement le site et l'ouvrir au public. Néanmoins, le COSS espère que le Collège de France réussira à tenir les délais pour rendre accessibles, au printemps 2023, les espaces publics, et, en particulier, les précieuses bibliothèques et collections archivistiques à un plus grand nombre de chercheurs confirmés et de doctorants français et étrangers.

L'ouverture et l'organisation de l'IdC constituent des étapes fondamentales dans la réalisation du projet muri de longue date d'encourager la symbiose de la recherche et de la documentation dans les humanités et les sciences sociales, en réunissant les chercheurs et les collections en un seul lieu. Cependant, l'IdC devra affronter d'autres grands défis. Premièrement, il est nécessaire de réfléchir davantage au renforcement de la collaboration et de l'échange d'idées, de méthodes et d'instruments entre les différentes composantes de l'IdC. Deuxièmement, une réflexion doit être menée sur la manière de fournir des ressources financières suffisantes pour soutenir l'accroissement et le développement des formidables bibliothèques spécialisées et fonds d'archives, qui doivent être constamment mis à jour et conservés. Troisièmement, les collections doivent être accessibles aux chercheurs du monde entier, y compris à travers la numérisation du matériel le plus ancien et le plus fragile, une pratique qui alimente les projets de recherche collaboratifs à partir de ce matériel exceptionnel. Ce but pourrait être atteint par la création et le renforcement d'équipes de jeunes étudiants réunis auprès des chaires de l'IdC et par la création d'un programme de bourses destinées à des chercheurs talentueux. Quatrièmement se posera le problème de la recherche de dépôts et de réserves pour répondre à l'accroissement des fonds archivistiques et des bibliothèques. Cinquièmement, une attention devrait être accordée au maintien, au renouvellement et à la motivation des équipes de bibliothécaires et d'archivistes. Enfin, afin de réussir à relever les défis énumérés ci-dessus, une recherche de financement s'impose.

Compte tenu de l'intérêt des collections de l'IdC et de leur importance pour les chercheurs extérieurs à l'établissement, le COSS recommande au Collège de France d'explorer et d'établir des mécanismes, tels que, par exemple, la rédaction de conventions et d'accords avec d'autres institutions universitaires privées et publiques, afin de cofinancer l'entretien, la conservation, et la mise à jour des collections.

LES PERSPECTIVES D'UTILISATION DU SITE BELLE GABRIELLE : UN CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE [A CENTRE OF SUSTAINABILITY]

Le Collège s'est vu attribuer l'usage d'une propriété majestueuse et agréablement située dans un parc boisé, à 30 minutes en voiture du site principal du Collège de France. Composée d'une série de bâtiments qui totalisent 3000 m² d'espace habitable, dont notamment un bâtiment historique de trois étages, la propriété doit faire l'objet d'une rénovation majeure. La convention d'occupation de la propriété a été signée par l'État/MESI et le Collège de France ; la Ville de Paris est cependant propriétaire du terrain. Une partie des bâtiments principaux sert actuellement d'entrepôt à des livres appartenant au Collège de France et, au cours des deux prochaines années, une école d'agriculture (École du Breuil) louera des salles de classe et des bureaux du bâtiment principal pour y prodiguer son enseignement. Les bâtiments ne peuvent pas être utilisés comme logement du fait des lois d'urbanisme en vigueur.

Compte tenu de l'importance historique et de l'environnement attractif de la Belle Gabrielle, le COSS préconise toutefois de conserver et de transformer le site en collaboration avec un ou plusieurs partenaires. Parmi les plus petits bâtiments situés en périphérie, plusieurs sont en état de délabrement et devront être démolis. Le bâtiment principal (A1-A2) a besoin d'être considérablement rénové tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. À la lumière des discussions qui se sont tenues sur le site, le COSS estime que la rénovation de la Belle Gabrielle requiert un investissement de 10-15 millions d'euros, selon la destination envisagée de la propriété. Alors que les lois d'urbanisme permettent que le bâtiment principal soit utilisé pour la recherche scientifique (le professeur Nicole Le Douarin y a poursuivi ses activités de recherche pendant plusieurs années), la distance qui sépare la Belle Gabrielle des sites de recherche principaux de la ville (c'est-à-dire, le Collège de France, l'Institut Curie, l'Institut Pasteur) rend le site peu attrayant pour des activités de recherche de pointe en biologie ou en chimie.

Notons que le Collège de France a besoin d'espaces additionnels pour entreposer ses impressionnantes collections de livres, de même que ses instruments scientifiques et de laboratoire. L'espace requis pour ces besoins est estimé à 600 m², ou deux ou trois grandes salles. Compte tenu du fait que cela ne représente qu'un cinquième de la surface des bâtiments, il semble improbable que l'entreposage et l'exposition des objets justifient à eux seuls la rénovation de toute la propriété. L'idée de faire de la Belle Gabrielle un lieu pédagogique pour un large public, bien qu'attrayante, n'a pas été retenue, puisqu'il existe déjà d'autres musées historiques et des bibliothèques dans le quartier. Ainsi, investir dans la conversion de la Belle Gabrielle en une bibliothèque, un musée ou un site pédagogique destiné au grand public est difficilement défendable, d'autant plus que les coûts de fonctionnement pour maintenir ces activités nécessiteraient d'autres investissements.

La seule et unique activité pour laquelle il serait justifié d'investir dans la rénovation et les coûts de fonctionnement est le développement durable (Sustainability). Étant donné l'importance sociale et politique de la recherche sur le développement durable, d'une part, et de la nomination récente du professeur Esther Duflo, d'autre part, il est recommandé de créer un « Centre pour le développement durable » à la Belle Gabrielle, en mettant l'accent

sur la recherche et l'étude collaborative des dimensions économiques, politiques, sociales et scientifiques de la croissance durable. Le Collège de France compte parmi ses professeurs non seulement l'avocate de la croissance durable de renommée internationale Esther Duflo, mais aussi bien Edith Heard, qui est actuellement directrice générale du laboratoire européen de biologie moléculaire (l'EMBL), et qui dirige un nouveau programme de recherche sur la biologie des systèmes moléculaires de la durabilité environnementale et écologique. Le réseau qui se rattache à l'EMBL et le rayonnement du professeur Duflo pourraient permettre de créer un centre à la Belle Gabrielle qui reflèterait les divers efforts collaboratifs européens, en hébergeant un groupe de réflexion, ou en centralisant des enquêtes et des études ad hoc pour réfléchir à des solutions appropriées aux aspects sociaux, économiques, politiques, et environnementaux de l'énergie durable, de la biodiversité, des ressources renouvelables, de l'économie et des structures sociales.

Des interactions seraient possibles entre ce centre et le projet du Collège de France « Avenir commun durable », que le professeur Tarascon a lancé et dans lequel plusieurs professeurs du Collège se sont engagés. Ce projet pourrait aisément compter parmi les activités de ce centre.

Un « Centre pour le développement durable » (titre provisoire) pourrait être établi à la Belle Gabrielle pour accueillir le professeur Esther Duflo, ainsi que des chercheurs invités, des conférences, des groupes de réflexion, et des cours sur des sujets relatifs au développement durable. Le bâtiment lui-même pourrait servir de lieu pour l'étude, la discussion, l'échange multidisciplinaire et pour les réunions. Des ministères de l'État, la Ville de Paris, le département et peut-être aussi l'Union européenne soutiendraient vraisemblablement ce projet, puisque tous ces acteurs cherchent à avoir un impact dans ce domaine. Il convient de noter qu'aucun « Centre de recherche pour le développement durable » n'existe encore en Europe continentale pour promouvoir la réflexion et la collaboration sur le sujet, bien que celui-ci soit une préoccupation majeure dans tous les pays d'Europe. La création d'un centre à la Belle Gabrielle attirerait l'attention du public sur l'importance du sujet et sur les membres du Collège de France y participant, qui sont engagés dans des activités connexes. Le sujet, d'un grand intérêt public, pourrait attirer d'importantes dotations de la part de donateurs internationaux majeurs.

Nous avons conseillé aux professeurs Esther Duflo et Edith Heard, après les avoir consultées, d'organiser une journée d'étude afin d'examiner cette utilisation possible de la Belle Gabrielle. Cela permettrait au Collège de réfléchir au concept et de mesurer sa pertinence.

L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Au Collège de France, la recherche est organisée en chaires individuelles. Cette organisation est nécessaire, car les disciplines sont trop variées pour être regroupées selon un modèle uniforme. Plus généralement, les activités de recherche au Collège de France sont riches et complexes. L'établissement est associé à vingt-quatre unités de recherches, dont sept sont logées sur ses sites. Outre ces unités de recherche, il accueille des équipes de recherche (« équipes accueillies ») composées de jeunes chercheurs, qui sont choisies selon une procédure très sélective par un comité indépendant, et hébergées

au Collège de France pour une période déterminée. Ces équipes travaillent sur des sujets susceptibles de favoriser les interactions ou les échanges entre les disciplines, mais selon des attentes et des principes autres que ceux qui découlent des chaires du Collège de France.

Cette configuration constitue un environnement très favorable à la recherche et la procédure de sélection est dans l'ensemble satisfaisante. Le COSS a donc très peu à redire sur l'organisation de la recherche, sauf pour saluer le Collège de France pour l'excellence de sa recherche et pour l'encourager à maintenir ce système à son niveau de qualité actuel.

Il est bien entendu indispensable de continuer à sélectionner de jeunes chercheurs de très haut niveau et de préserver leur indépendance quant à leurs sujets de recherche. L'accueil de ces équipes est bénéfique pour la recherche tant du point de vue des jeunes chercheurs que de celui du Collège de France. Leur présence dans l'établissement a aussi l'avantage de fournir une masse critique de chercheurs, et ainsi de permettre au Collège de France d'installer des équipements essentiels et extrêmement utiles, mais qui resteraient autrement sous-utilisés. Il est donc fortement recommandé de maintenir ce système en place. Il est bien évidemment capital pour le Collège de France de surveiller de près ses ressources en espace, qui sont la principale limite à l'accueil de nouvelles équipes.

En plus de leur recherche et de leurs activités d'enseignement, les équipes associées au Collège de France poursuivent d'autres activités, telles que les demandes de financement à l'ANR (30 projets, 25 en sciences naturelles et 5 en humanités et sciences sociales), et à l'ERC (« ERC Grants ») (4 dans les sciences expérimentales, 2 en humanités et sciences sociales), application commerciale (11 contrats, surtout en chimie et en biologie), et la création de start-ups (5). Cette activité est dans l'ensemble adéquate, mais quelques remarques s'imposent, car il serait possible de l'améliorer.

Tout d'abord, notons que la recherche et la diffusion du savoir devraient être la priorité des professeurs. Comme celles-ci prennent du temps, il est fondamental que le temps dont les équipes de recherche disposent pour la recherche soit protégé, et ne soit pas perdu en demandes de subvention, en création de start-ups, etc., et que les personnes s'appliquent à ce qu'elles savent le mieux faire, c'est-à-dire de la recherche dans leurs champs respectifs. Tout en prenant en considération ce qui vient d'être dit, il semble que bien que le nombre de demandes présentées à l'ANR soit acceptable, celui des demandes faites à l'ERC est plutôt bas, et certainement plus bas que ce à quoi on pourrait s'attendre de la part des professeurs du Collège de France, dont la renommée et la productivité sont très grandes (à fortiori si l'on tient compte du fait qu'il s'agit de 2 « Starting Grants », d'une bourse « Consolidator », et de seulement 3 « Advanced Grants »). Plusieurs facteurs tempèrent ces chiffres : certaines bourses ERC ne sont pas rattachées au Collège de France, mais à d'autres institutions ; dans certains champs, faire une demande de bourse Senior ERC sur un « nouveau » sujet est moins attrayant que continuer dans la direction qui a fait la réputation de la chaire.

La solution ne va pas de soi, mais selon ce COSS, une réflexion devrait être menée sur ce sujet. D'une part, on devrait encourager les professeurs (seuls ou avec l'aide des membres de leur équipe de recherche) à faire plus de demandes auprès du ERC. Étant donné la qualité des équipes du Collège de France, il est évident que le taux de succès devrait être supérieur à la moyenne, et le financement qui en découlerait pourrait aider le Collège

de France à utiliser ses ressources propres de manière plus flexible pour d'autres objectifs de financement qui ne sont pas pris en charge par l'ANR et l'ERC. D'autre part (mais seulement si cela s'avérait utile), le Collège de France pourrait aussi dédier une partie de ses ressources pour rémunérer des personnes qui s'occuperaient des demandes et/ou de l'administration des projets (afin de minimiser la perte de temps chez les professeurs).

LES PERSPECTIVES EUROPÉENNES DANS L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE ET LA CULTURE

Au cours de l'année écoulée, le Collège de France a soutenu une chaire « européenne » en partenariat avec le ministère de la Culture, et il a programmé un cycle de conférences données par des personnalités européennes de premier plan au cours de l'année 2022-2023. En regard de son histoire et de ses missions, le Collège de France est exceptionnellement bien placé pour prendre un rôle de premier plan dans le soutien de la présidence française de l'Union européenne, et il s'est acquitté de ce rôle avec enthousiasme et créativité. Un élément important de cette période a été son implication dans les célébrations du 15^e anniversaire du Conseil européen de la recherche et sa participation à la « Nuit européenne des idées », que le Collège de France a organisée sur son site.

Ces antécédents montrent que le Collège de France est tout désigné pour jouer un rôle essentiel dans le renforcement des relations scientifiques avec l'Union européenne, grâce à ces relations privilégiées avec des institutions telles que l'École française de Rome, la Humboldt Universität, et les Max Planck Institutes, etc. Le COSS soutient la proposition du Collège de France de se joindre à l'European University Association – l'organisme qui joue un rôle majeur dans le développement des politiques européennes de l'enseignement supérieur. Il reconnaît le temps et les ressources que cet engagement exigera du corps professoral et du personnel administratif de l'établissement, et il espère que son budget de fonctionnement lui permettra de réaliser cette ambition.

La détermination du Collège de France de venir en aide à des institutions de recherche et d'enseignement supérieur dans des états non européens, notamment au Royaume-Uni et en Ukraine et de les réengager (grâce à son soutien au programme PAUSE) est particulièrement saluée. Du fait de sa réputation internationale et de sa structure unique, le Collège de France est bien adapté pour se charger de ce rôle « diplomatique ». Le Collège de France a déjà établi des liens avec l'université d'Oxford à travers la Maison française d'Oxford et Pembroke College, et ceux-ci gagneraient à être développés. Le Collège de France devrait également prendre contact avec les services internationaux de sociétés savantes, notamment ceux de la Royal Society et de la British Academy. Il est assuré de recevoir un accueil chaleureux de la part de ces organisations dans ses efforts pour soutenir les relations de la France avec les institutions britanniques. Le COSS souhaite vivement que les conversations du Collège de France concernant les liens de la France et du Royaume-Uni soient accueillies de manière enthousiaste dans les divers ministères français.

Le Collège de France pourrait également envisager d'offrir une série de conférences internationales, qui s'intéresseraient à des aspects de la contribution de la France et de l'Europe à l'histoire et à l'avenir de sociétés

internationales, peut-être conjointement avec des organisations telles que l'université d'Oxford, le partenariat « Oxford-Berlin », la British Academy, et la Royal Society. Dans les vingt prochaines années, l'Europe commémorera une série de centenaires difficiles rattachés aux années 1920 et 1930. Le Collège de France, avec le soutien nécessaire du gouvernement français, et en lien avec des partenaires européens, est parfaitement bien placé pour offrir un modèle de collaboration scientifique dans la recherche et l'enseignement en Europe et dans le monde.

LE RÔLE DE LA FONDATION DU COLLÈGE DE FRANCE

Le COSS applaudit la Fondation du Collège de sa promotion réussie des activités du Collège de France et de la diversification de ses sources de revenus. Ces efforts représentent un travail long et exigeant, car il n'existe pas de tradition philanthropique dans le domaine de l'enseignement supérieur en France comme il en existe aux États-Unis et au Royaume-Uni, sans parler du fait que le Collège de France ne bénéficie pas d'un réseau d'anciens étudiants déjà constitué puisqu'il ne délivre pas de diplômes. Depuis son lancement, la Fondation a récolté 24 millions d'euros, qui ont soutenu 107 projets de recherche distincts, et 112 postes. Les titulaires de chaires du Collège de France s'impliquent pleinement dans le travail de la Fondation, en siégeant à la fois à son Conseil d'administration et dans son COS distinct. Notons la contribution remarquable du président du Conseil d'administration, le professeur Marc Fontecave. La Fondation tire aussi parti de l'engagement au Conseil d'administration d'éminents membres externes au Collège de France.

Constatons que les dons à la Fondation ont tendance à augmenter, et que jusqu'à maintenant les sommes d'argent versées par la Fondation en soutien au travail scientifique du Collège de France sont équitablement réparties entre, d'une part, les humanités et les sciences sociales et, d'autre part, les sciences. La contribution de 1 million d'euros de la Fondation à la création de l'Institut des civilisations a été décisive. Il serait souhaitable que la Fondation puisse continuer à attribuer ses fonds de manière équitable pour soutenir l'ensemble des disciplines et des activités du Collège de France. Il convient de noter qu'il est difficile pour les humanités et les sciences sociales d'obtenir des subventions des organismes de financement de la recherche, des fonds dont elles ont pourtant besoin pour soutenir le personnel et les collections des bibliothèques spécialisées, qui sont essentielles à leur enseignement.

Établir des liens avec les donateurs est long et demande beaucoup d'efforts et de ressources. Concevoir des projets, répartir les sommes d'argent et rendre compte de leur utilisation est aussi un travail exigeant et de longue haleine, qui pourrait empiéter sur les activités principales du Collège de France. Nous pensons ainsi que ces procédures devraient rester les plus simples et les plus efficaces possibles (tout en reconnaissant l'importance de rendre des comptes aux pouvoirs publics), et être soutenues par une équipe professionnelle.

La Fondation a tiré profit de la marque distinctive et de la renommée internationale du Collège de France en créant une organisation-sœur au Royaume-Uni, The Collège de France British Foundation. Ceci est une excellente initiative. Ce nouvel organisme créé en 2019 a eu le plaisir de

réunir ses acteurs pour la première fois au mois de juin 2022, suite au report qu'a entraîné la pandémie. Nous espérons que le Collège réussira à instituer le réseau international des Amis du Collège de France qu'il se propose de créer. La signature de conventions avec des organismes tels que l'université d'Oxford dans le cadre de sa mission internationale pourrait être l'occasion, par exemple, de recueillir des idées et des informations sur les pratiques de collecte de fonds du Royaume-Uni et des États-Unis. Le Collège de France pourrait aussi envisager de nommer au COS de la Fondation en tant que membre externe un collecteur de fonds expérimenté du Royaume-Uni ou des États-Unis travaillant dans une université internationale ou un organisme scientifique. L'objet de recherche proposé pour la Belle Gabrielle, le Centre pour l'étude du développement durable, pourrait attirer un nombre considérable de donateurs privés.

CONCLUSION

Ce fut un grand privilège pour les membres du COSS que d'être invités à participer à l'examen de la stratégie actuelle de développement du Collège de France. Il y a eu plusieurs évolutions positives depuis le COSS 2017, dont, parmi les plus manifestes, la nomination de plusieurs nouveaux professeurs titulaires et la réouverture du site Cardinal Lemoine pour l'Institut des civilisations. Ces enrichissements serviront à maintenir la réputation internationale du Collège de France.

Les possibilités d'action du Collège de France sont naturellement limitées. Le nombre de chaires ne peut pas augmenter au-delà des moyens dont dispose le Collège de France pour les activités de chaque chaire. La création et le développement de partenariats locaux, nationaux et internationaux doivent continuer sans que cela nuise au statut singulier du Collège de France. C'est grâce à des partenariats que de nouvelles propositions pourraient se concrétiser sur le site de la Belle Gabrielle, dont la transformation mobilisera les énergies de l'administration au cours des prochaines années. Nous saluons la Fondation du Collège de France pour son travail et nous l'incitons à lancer d'autres initiatives de levées de fonds.

Les membres du COSS sont convaincus que l'Assemblée des professeurs et l'administration du Collège de France sauront relever les défis des prochaines années, afin qu'il demeure un établissement de grande envergure internationale, et fasse l'envie de nombreuses communautés scientifiques dans le reste du monde.

ANNEXE

LE TRAVAIL DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET STRATÉGIQUE (COSS)

La sixième réunion du COSS s'est tenue les 6 et 7 octobre 2022. Les membres du COSS ont beaucoup apprécié cette rencontre qui leur a permis de mieux connaître le Collège de France. Ils saluent également l'accueil chaleureux du Collège de France et les discussions ouvertes qu'ils ont pu avoir avec tous ceux qu'ils ont rencontrés.

Les membres du COSS ont reçu plusieurs documents importants en préparation de la réunion :

- Le rapport du COSS de 2017 ;
- Le rapport d'évaluation du Collège de France par le HCERES (Campagne d'évaluation 2017-2018, Vague D) ;
- Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du Collège de France, période 2019-2023 ;
- Le Rapport social unique 2021 (de la Direction des ressources humaines) ;
- Le Guide d'accueil des personnels enseignants-chercheurs, chercheurs, administratifs, techniques, et des bibliothèques 2021/2022 ;
- Communication de l'administrateur : Assemblée du Collège de France, novembre 2021 ;
- Communication de l'administrateur : Assemblée du Collège de France, juin 2022 ;
- Le Livret de présentation des professeurs : Chaires statutaires 2022-2023 ;
- *L'Annuaire du Collège de France 2018-2019 : Résumés des cours et travaux*, 119^e année, Paris, Collège de France, 2022 ;
- Le Programme des enseignements 2022-2023.

Nous avons aussi consulté le site web du Collège, notamment, le film « Une maison unique au monde » – Le Collège – Collège de France (college-de-france.fr).

COSS
2022

COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —



**COLLÈGE
DE FRANCE**

— 1530 —

11, place Marcellin-Berthelot, 75005 Paris
www.college-de-france.fr